

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 62 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Hugues LAPRIE	Directeur régional	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	- Liquider et ordonnancer les aides <i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service contrôles	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement <i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire <i>En cas d'empêchement du Directeur régional :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de secteur - Service des contrôles	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Alain VIEL	Chef de secteur - Service des contrôles	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct et dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 18 mars 2021

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Hugues LAPRIE

M. Philippe GOURIOU

M. Laurent DAUNAY

Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY

Mme Morgane LECOMMANDOUX

M. Jean-Michel LE BLANC

M. Alain VIEL

DRH

DFJL